

Chennevières-sur-Marne,  
Le 24 avril 2020

Monsieur le Préfet,

Le Président de la République a annoncé le 13 avril dernier un déconfinement le 11 mai et une réouverture des écoles et des crèches.

Plus d'une dizaine de jours après, nous ignorons tout de leur organisation.

En ma qualité de Maire de Chennevières, à l'instar de mes collègues, je suis dans l'incapacité de répondre aux légitimes sollicitations de mes administrés notamment des parents d'élèves complètement perdus face à ces annonces.

En effet, de nombreuses interrogations demeurent :

Quel est le nombre maximal d'enfants par classe qui devra être accueilli ? 15 ? Que faire des enfants restants ?

Comment faire respecter les gestes barrière notamment aux plus petits et lorsque les locaux sont exigus ? cette question se pose autant dans les classes, que les cours de récréation, que les cantines ou les dortoirs.

Quand l'Etat a-t-il l'intention de fournir des masques aux élèves adaptés à leur morphologie ? et d'une manière plus globale quand fournira-t-il les équipements nécessaires à la bonne sécurité des enfants mais aussi celle des encadrants ?

Comment s'assurer que ces masques seront portés correctement par les enfants des écoles maternelle dont les plus petits ont 3 ans ? Et quelles mesures de protection seront mises en œuvre dans les crèches ?

Je me préoccupe également des enfants en situation de handicap qui nécessitent encore davantage de précaution et d'attention et qui, au mieux, bénéficient, à ce jour, d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire) à temps partiel.

Des règles précises de dépôt et de récupération des enfants afin de garantir la sécurité de tous sont-elles prévues ?

Pendant les temps de restauration, comment, sans augmenter le nombre de services, limiter le nombre d'enfants ? se pose également la question de la fourniture de repas : nous sommes en délégation de service public et, pour l'heure, nous ignorons si notre délégataire pourra nous fournir les repas et le personnel adéquats.

Il a été question que les communes organisent des activités sportives, de santé ou culturelles... avec quels moyens et quelles finances ? Nos animateurs sont aujourd'hui recrutés sur un temps plein avec des horaires clairement définis (périscolaire du matin, du midi, du soir et les mercredis et vacances scolaires). Comment leur demander de s'exposer encore davantage et comment les rémunérer quand on sait que les budgets des collectivités

sont contraints et que les dotations de l'Etat vont en s'amenuisant. Comment également en recruter de nouveaux dans des conditions et délais aussi contraints ?

A ce titre, nous ignorons également si nous devons ouvrir nos accueils de loisirs le mercredi. Si oui, les mêmes interrogations demeurent, avec en sus, la question du taux d'encadrement.

Je me retrouverai également confronté à l'incertitude du nombre d'élèves retournant vraiment à l'école. Comment gérer cette difficulté ?

Enfin, la désinfection des locaux, plus drastique que jamais à juste titre, sera évidemment compliquée en période d'activité : quel protocole, quelle fréquence ? là encore, la question des moyens humains et financiers se pose, ainsi que son organisation.

Je ne vous énumère là qu'une série non exhaustive de problématiques que je rencontre.

Lorsque nous interrogeons les services de l'Etat ou ceux de l'Inspection Académique, personne ne sait nous répondre. Aucune réunion de préparation ou même d'information avec les communes n'a eu lieu ou n'est programmée.

**Si ces précisions tant attendues doivent encore faire l'objet de discussions qui n'aboutiront que peu avant le 11 mai, comment pouvons-nous organiser une mise en application efficiente des directives de l'Etat !**

**L'hypothèse envisagée de réouverture des écoles exclusivement dans certains secteurs nous apparait comme une atteinte aux valeurs républicaines !**

**L'imprécision et l'insécurité menacent de s'ajouter à l'impréparation. Elles rendent d'autant plus difficile le travail actuel des Maires, alors que la responsabilité, elle, continuera à leur incomber.**

Lorsqu'on sait que les Maires ont été, et ce, dès le premier jour, aux côtés de l'Etat pour aider à la gestion de cette pandémie, il est fort regrettable et dommageable que de telles annonces gouvernementales soient lancées sans méthode et préparation en amont.

Au vu de ces incertitudes, je suis dans l'obligation, Monsieur le Préfet, de vous demander de ne permettre la réouverture des écoles le 11 mai, que si toutes les réponses aux questions préalablement évoquées sont apportées, afin de ne pas mettre en danger nos enfants, nos encadrants et nos administrés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

**Jean-Pierre BARNAUD**

Maire de Chennevières-sur-Marne  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris  
Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud Est Avenir

